

Image not found or type unknown



# REMUNERATION ARTISTES NON INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Par **Baladins**, le **19/06/2011** à **02:33**

Bonjour,

Ns sommes une Association loi 1901, nous avons des contrats payes par les organisateurs pour nos animations et j'emploie des intermittents du spectacle pour lesquels j'etablis des Guso.

En ce qui concerne les non intermittents, je les rémunère au vu d'une note d'honoraires.

Puis je les regler sur note d'honoraires ?

Merci pour votre renseignement.

Corcialement.

Baladins.